

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

*Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville
ET de l'aménagement du territoire
Direction Des Equipements Publics
De la Wilaya de Constantine
UV 02 Nouvelle Ville Ali Mendjeli
Service de Gestion et Suivi*

وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية
مديرية التجهيزات العمومية
لولاية قسنطينة
الوحدة الجوارية رقم 02 المدينة الجديدة علي منجلي
مصلحة التسيير ومتابعة العمليات المنجزة
مكتب التجهيزات القطاعية الأخرى

MISE EN DEMEURE N°01

Projet : réalisation de l'annexe de la maison de culture Zighoud Youcef.

Lot : mur de soutènement + mur de clôture.

Entreprise : EURL AMIRAF BUILD (Marche : N°056/04/26).

- Vu le marché N° : 056/04/26 approuvé le 15/02/2026, ayant pour objet « réalisation de l'annexe de la maison de culture Zighoud Youcef, Lot : mur de soutènement + mur de clôture. »
- Vu l'ampleur des travaux restant à réaliser.
- Vu que le délai contractuel est expiré.
- Vu le non-respect des entements pris par l'entreprise EURL AMIRAF BUILD de mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires, définis conjointement lors des différentes réunions de travail et d'évaluation tenues sur le chantier et au siège de la direction des équipements publics pour la résorption du retard enregistré.
- Vu la nécessité d'achever les travaux avant 05/07/2026.

L'entreprise EURL AMIRAF BUILD est mise en demeure de renforcer le chantier en moyen humains et matériels pour rattraper le retard enregistré dans les 8 jours faute de quoi l'administration prendra les mesures réglementaires nécessaires.